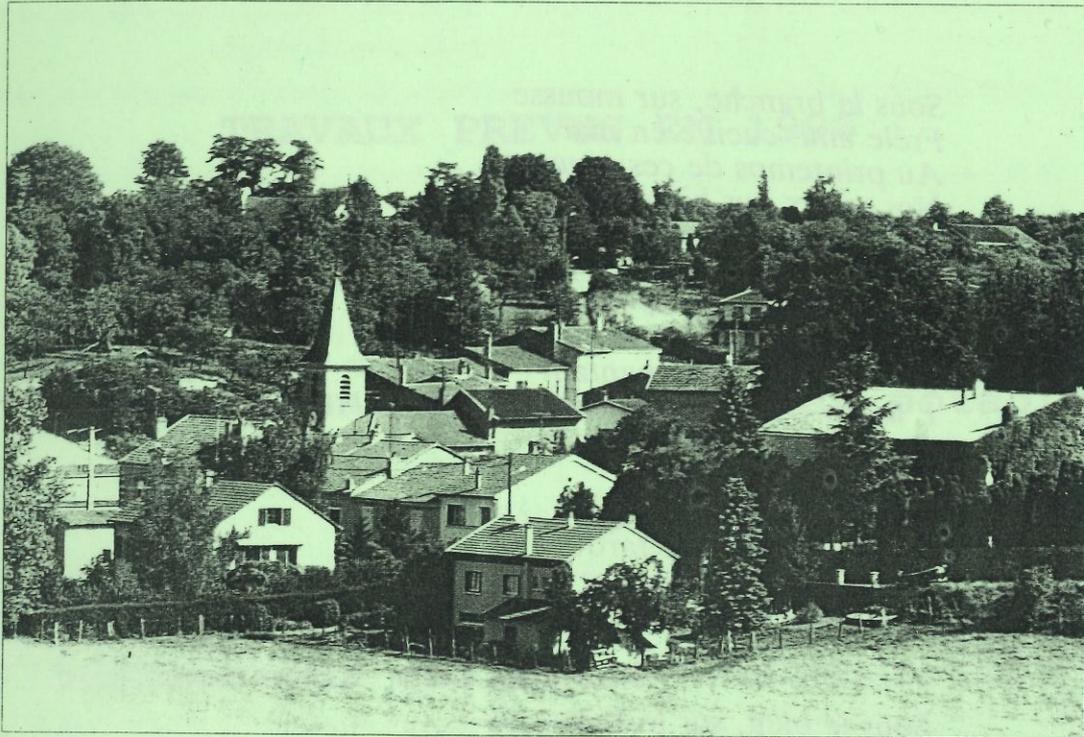




COUP D'OEIL SUR



FONTENOY

AVRIL 1996

ODE A MAI

*Sous la branche, sur mousse
Frêle ami, cueille en mai
Au printemps de ces pousses
Nos cœurs nus bien aimés.*

*Sous l'ondée, sur le temps
Frêle, sonne timide
Au cœur du bois chantant
L'heure d'amour humide.*

*Sous la feuille, sur tige
Frêle coupe, offre tard
Au sein de ces vestiges
A l'abeille un nectar.*

*Sous le bleu, sur le vert
Frêle, confie utile
Aux senteurs pures de l'air
Ton beau parfum subtil.*

*Sous l'écorce, sur bois
Frêle, tintinabule
Au son clair de ta voix
Muguet, d'envie nous brûle.*

Denis JAILLON

TRAVAUX PREVUS EN 1996

* Renforcement du réseau d'eau potable

* Surpresseur collectif

* Eglise : - Charpente du clocher
- plancher de la nef (plafond)
- drainage extérieur

Renforcement du réseau d'eau potable

Surpresseur collectif

Pourquoi ?

- Manque de protection incendie dans tout le village (voir rapport de la D.D.A.F.)
- Manque de pression dans la distribution de l'eau chez les riverains de la partie haute du village .
(chemin du Chauffour, rue de la Loi, chemin de la Chipette, route d'Aingeray)
- Existence de surpresseurs appartenant à des particuliers dans le château d'eau, local communal, ce qui pose le problème crucial de la responsabilité des propriétaires et de la commune .
Deux solutions à ce problème sont possibles : Un nouveau château d'eau situé sur un point plus élevé
Un surpresseur collectif .
C'est la deuxième solution qui a été retenue, la plus rapide à mettre en place et la moins onéreuse .
- Le réseau entier doit être renforcé pour supporter un surplus de pression .
- Sans cette rénovation, aucune extension future ne peut être envisagée .

A partir de 1997, toutes les dépenses réalisées pour l'eau et l'assainissement doivent être supportées par un budget autonome et en équilibre (M 49 imposé par l'Etat)

Comment ?

Ces travaux sont coûteux mais réalisables grâce :

- au subventionnement de 39 % par le département cette année encore (les taux de subventions sont en baisse constante) .
- Au transfert de la compétence " voirie " au District : toutes les fouilles sont ainsi financées par le District ce qui diminue le coût des travaux de la moitié environ .
- Le District saisit l'opportunité des fouilles pour faire poser toutes les gaines nécessaires à l'enfouissement futur des réseaux E.D.F. et Télécom .

En Résumé

En 1996 et 1997, la Commune réalisera les travaux souterrains et ne peut envisager les travaux de voirie proprement dite (trottoirs, espaces) qu'à partir de 1998 .

Observation

L'assainissement réel, c'est à dire l'épuration des eaux domestiques, est à l'étude, à la demande des communes de Gondreville et Fontenoy, dans le cadre du Syndicat Mixte pour la réalisation de la Zone Internationale .



DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'AGRICULTURE
ET DE LA FORET

SERVICE DE L'EAU

COMMUNE DE FONTENOY SUR MOSELLE

Protection incendie
Amélioration de la distribution

MEMOIRE EXPLICATIF

Le présent avant-projet sommaire a pour objet l'exposé des travaux à entreprendre pour assurer la protection incendie de la commune de FONTENOY/MOSELLE et améliorer les conditions de distribution de l'eau potable.

I - PROGRAMME

1) DONNEES

1.1 Données démographiques

La commune de FONTENOY-SUR-MOSELLE comptait aux derniers recensements de 1975, 1982 et 1990 respectivement 219, 229 et 224 habitants pour 95 logements (1990) 89 abonnés sont raccordés au réseau d'eau potable.

1.2 Ressources en eau potable

L'eau distribuée est produite à partir d'un puits dans la nappe alluviale de la Moselle.

Les consommations enregistrées en 1990, 1991 et 1992 sont respectivement de 15955, 16122 et 15288 m3.

1.3 Conditions actuelles de la desserte

1.3.1 Stockage

Le stockage de l'eau distribuée dans la commune est assuré par un réservoir de 200 m3.

1.3.2 Refoulement

L'eau produite au puits est refoulée vers le réservoir précité.

1.3.3 Réseau de distribution

Le réseau de distribution a été construit vers 1930 essentiellement en fonte (diamètre 120 mm, 100 mm et 80 mm).

1.4 Protection incendie

La commune n'a pas de protection incendie compte tenu du débit insuffisant constaté aux bornes en place.

2) BESOINS

Il conviendrait d'effectuer un renforcement du réseau afin d'assurer la protection incendie de l'ensemble de la commune.

La pression de distribution apparaît comme insuffisante et devrait faire l'objet d'une amélioration notamment sur le secteur Nord de la commune.

II - DESCRIPTION DES TRAVAUX PROPOSES

Les travaux consisteraient en

1) Du réservoir à la rue du Monument

- fourniture et pose de 120 m de canalisation de diamètre 150 mm et 120 m de canalisation de diamètre 125 mm

2) Rue du Monument

- fourniture et pose de 450 m de canalisation de diamètre 150 mm et de 2 poteaux d'incendie

3) Rue de la Libération - Rue du Muguet - Place de l'Eglise

- fourniture et pose de 120 m de canalisation de diamètre 100 mm, 280 m de canalisation de diamètre 125 mm et de 2 poteaux d'incendie.

4) Place de l'Eglise - Rue de la Loi - Chemin de la Chipette

- fourniture et pose de 230 m de canalisation de diamètre 125 mm et 1 poteau d'incendie.

5) Amélioration de la distribution

- fourniture et pose d'un surpresseur en regard

III - COUT DES TRAVAUX

Le coût des travaux est estimé à (imprévus et honoraires inclus)

1- Du réservoir à la Rue du Monument	235 000 F.
2- Rue du Monument	605 000 F.
3- Rue de la Libération - Rue du Muguet - Place de l'Eglise	700 000 F.
4- Place de l'Eglise - Rue de la Loi	430 000 F.

TOTAL H.T.	1 970 000 F.
T.V.A. 20,6 %	405 820 F.

TOTAL T.T.C 2 375 820 F

5- Amélioration de la distribution
mise en place d'un surpresseur

TOTAL H.T. 200 000 F.

TOTAL T.T.C. 241 200 F.

N.B. Le Chemin du Chauffour est prévu dans le marché.

L'EGLISE ... suite

Charpente et autres structures en bois

Comme cela a été relaté dans le bulletin municipal de janvier 1996, il a fallu faire procéder à une expertise de la charpente du clocher par un organisme agréé .
La mission a été confiée à l' APAVE qui a établi un diagnostic qui ne laisse aucun doute sur l'urgence des travaux . (voir rapport joint)
L'état du plancher de la nef n'est guère plus satisfaisant .

Drainage

L'état des peintures intérieures réalisées en 1995, ainsi que l'humidité permanente du sol dans le chœur, justifient un important travail de drainage .

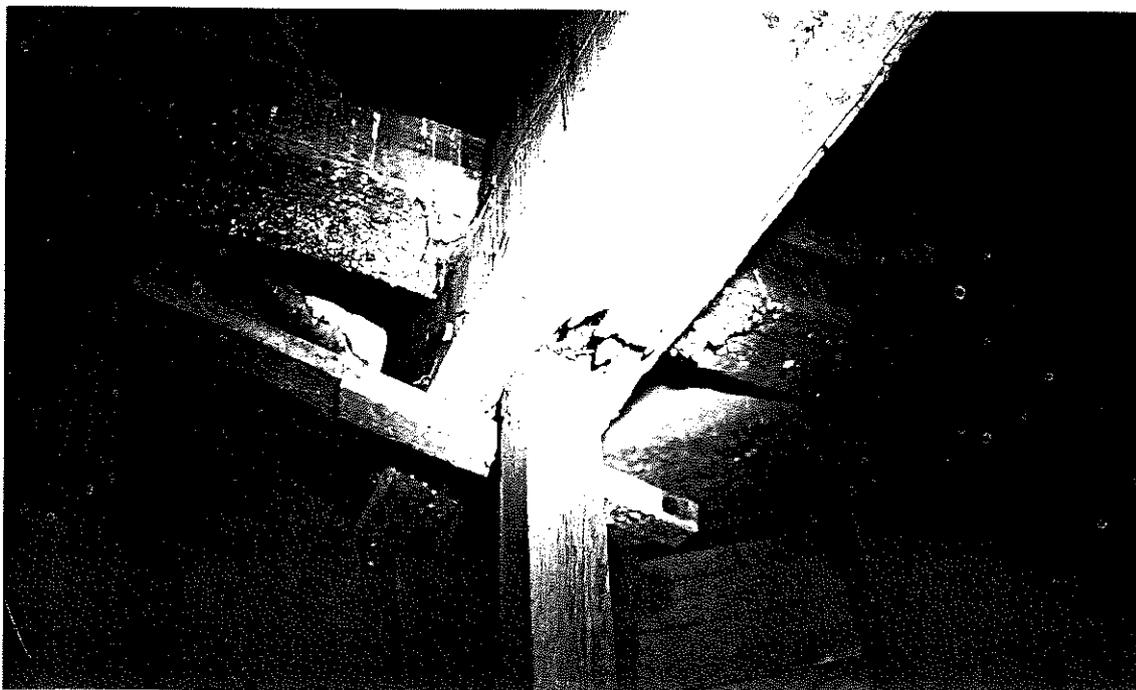
Peinture

Pour éviter les coulures de rouille sur les enduits neufs, une peinture adaptée est nécessaire sur les barreaux et les grilles de protection des vitraux .

COÛT PREVISIONNEL

Charpente du clocher et plancher de la nef	240 351,00 F HT
Drainage	21 223,80 F HT
Peinture	8 800,00 F HT

Le dossier a été déposé en Sous-Préfecture pour une demande de subvention exceptionnelle





alsacienne

Association sans but lucratif, fondée en 1867, agréée par arrêtés ministériels - Siren 775 615 156 - Ape 743 B - C.C.P. Strasbourg 366 h
2, rue Thiers - B.P. 1347 - 68056 MULHOUSE CEDEX - Téléphone 89 46 43 11 - Télécopie 89 66 31 76

NY/CTC/BG - CL

Affaire n° 9601524

Rédaction : B. GANDIT

FONTENOY SUR MOSELLE

SUPPORT BOIS DES CLOCHES DE L'EGLISE

DIAGNOSTIC SOLIDITE

A la demande de la Commune de FONTENOY SUR MOSELLE, représentée par la Madame le Maire, nous avons effectué un diagnostic solidité du support qui soutient les cloches de l'Eglise.

Le présent rapport a pour but d'exposer nos observations sur place et les conclusions que nous en tirons.

Le présent rapport comprend les chapitres comme suit :

- 1° Objet du diagnostic
- 2° Description sommaire des ouvrages
- 3° Méthode de diagnostic
- 4° Etat des ouvrages et proposition de confortement
- 5° Conclusion

BELFORT

6, rue du Rhône
90000 Belfort
Tél. 84 58 73 13
Fax: 84 58 73 10

BESANCON

2, chemin de Palente
25000 Besançon
Tél. 81 80 44 30
Fax: 81 80 66 52

ÉPINAL

16, quai Michelet
88025 Épinal
Tél. 29 35 25 22
Fax: 29 64 08 02

METZ

rue Pierre Simon de Laplace
Technopole 2000
Tél. 87 74 01 71
Fax: 87 37 28 29
Adresse postale: BP 5175
57075 Metz Cedex 3

NANCY

3, rue de l'Euron
54320 Maxéville
Champ-le-Bœuf
Tél. 83 98 38 50
Fax: 83 98 45 10
Adresse postale: BP 1055
54522 Laxou Cedex

SAINT-AVOLD

boulevard de Lorraine
57500 Saint-Avold
Tél. 87 92 57 71
Fax: 87 91 03 41

STRASBOURG

22, rue de l'Électricité
Z.I. Vendenheim
Tél. 88 20 02 53
Fax: 88 81 81 15
Adresse postale: BP 22
67550 Vendenheim



1° OBJET DU DIAGNOSTIC

- 1.1 L'objet du présent diagnostic est de constater l'état du chevalet bois (support des cloches) et du plancher porteur du support des cloches.
- 1.2 Le constat a été effectué le mercredi, 24 janvier 1996 et nous avons été accompagnés par Monsieur BORSA, Adjoint aux travaux.
- 1.3 Le but de cette mission est d'examiner visuellement les éléments de structures visibles (solives, poteaux et poutres bois) composant le chevalet et le plancher porteur.

2° DESCRIPTION SOMMAIRE DES OUVRAGES

- 2.1 Les techniques de construction de l'Eglise sont anciennes et remontent aux siècles précédents.
- 2.2 Les maçonneries sont en moellons non liaisonnées et chaînées et les enduits décoratifs des façades sont de type traditionnel.
- 2.3 En 1986, la couverture en ardoise du clocher et les enduits ont été rénovés.
- 2.4 A l'intérieur du clocher, les planchers d'accès sont constitués de solives en chêne, encastées et scellées dans les maçonneries.
L'accès au dernier plancher s'effectue par un escalier bois dit "échelle de meunier" à volée droite.
- 2.5 L'ensemble des bois de construction sont de forte section pour les solives (0,25 x 0,30 m) et en planches de bastaing pour les planchers.
- 2.6 De part sa conception, le chevalet est dissocié des maçonneries du clocher et repose sur les solives du plancher haut.
Ainsi, les maçonneries ne supportent pas les mouvements des cloches et les vibrations sont atténuées.
- 2.7 Le chevalet est un ensemble de bois (poteaux, poutres, etc ...) formant un support indéformable et raidi, reposant simplement sur le plancher porteur.
- 2.8 Par mesure de prévention, le fonctionnement des cloches a été suspendu et seul la sonnerie de l'horloge est maintenue.



3° METHODE DE DIAGNOSTIC

Nous sommes partis du principe que la stabilité des ouvrages était correctement assurée lors de la conception et de leur réalisation.

Notre diagnostic sur place a dont consisté à vérifier par examen visuel l'état des bois constituant le dernier plancher du clocher et le chevalet des cloches, ainsi que l'état des maçonneries.

Nota :

Les conditions d'accès ne sont pas faciles compte tenu de l'exigüité et accessibilité des lieux ainsi que de l'état des planchers.

4° ETAT DES OUVRAGES

4.1 Un affaissement d'une solive du dernier plancher est constaté au niveau de l'encastrement de la solive dans la maçonnerie (pourriture importante).

Cette solive est descendue d'une dizaine de centimètres et s'est bridée contre des maçonneries.

Cet affaissement de l'appui a provoqué également la rupture de l'assemblage d'un chevêtre, très dégradé par la pourriture.

L'ossature de ce plancher ne constitue plus un appui pour le chevalet qui risque de s'affaisser à son tour sous le poids des cloches.

4.2 Concernant la charpente du chevalet, nous avons également constaté l'absence de chevilles aux assemblages des bois.

Nous avons remarqué, en outre, que des assemblages ne sont plus bloqués et que les jeux sont importants (croix de contreventement du chevalet).

Le renfort métallique, installé antérieurement, est devenu complètement inopérant (tiges boulonnées desserrées, bois très dégradé par les intempéries, etc ...).

4.3 Les platelages permettant d'accéder sous le chevalet et autour des cloches sont en mauvais état compte-tenu des parties qui ont été enlevées ou détériorées par les intempéries.

4.5 L'escalier d'accès ne possède pas de main courante et une marche est manquante.



5° CONCLUSION

5.1 Lors de notre visite, nous avons demandé d'interrompre la sonnerie de l'horloge le temps que soit réalisé, à titre préventif, un étaielement et un calage de la solive affaissée.

Après le blocage de la solive et le calage du chevalet, la sonnerie des heures pourra être autorisée.

5.2 Ces mesures de sécurité sont à prendre en compte immédiatement pour éviter tous risques d'aggravation et dans l'attente de travaux de remise en état qui se détaillent comme suit :

- vérifier les encastremets douteux des solives de plancher (prévoir pour l'encastrement des nouveaux bois, l'interposition d'un feutre bitumineux dans la maçonnerie) ;

- procéder à une révision complète des chevilles bois qui assurent un blocage de tous les assemblages des bois du chevalet.

(cette opération consiste à changer les chevilles qui ont du jeu ou qui sont manquantes).

- remplacer la solive de plancher défectueuse et le chevêtre central. Concernant le chevalet, remplacer la pièce de bois avec son renfort métallique ;

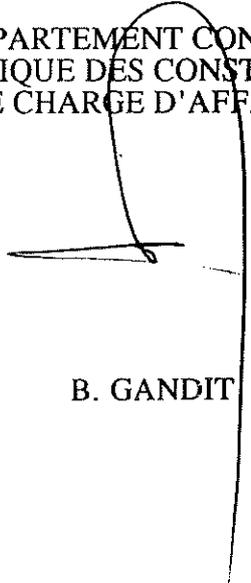
- remise en état de la marche d'escalier et installation d'une main courante ;

- mise en place de deux planchers ou platelages identiques à l'existant ;

- un traitement fongicide et insecticide par injection peut être prévu à titre préventif, par pulvérisation sur les planchers et les voligeages de la toiture ardoise ;

- tous les nouveaux bois mis en oeuvre devront être traités avec justificatif fourni par l'entreprise.

DEPARTEMENT CONTROLE
TECHNIQUE DES CONSTRUCTIONS
LE CHARGE D'AFFAIRES,



B. GANDIT

ET NOTRE ETANG ?

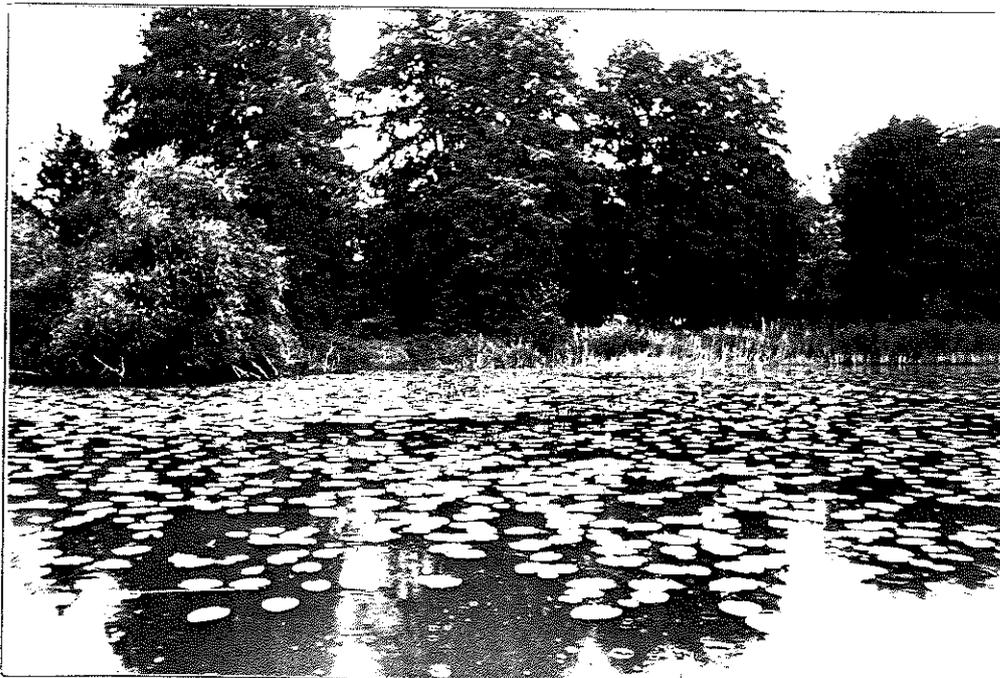
Nous ne l'oublions pas !

Un projet de curage du plan d'eau et d'aménagement des accès, qui a été transféré au niveau national dans le cadre " Sauvegarde du patrimoine ", a été élaboré dès le mois de septembre 1995 .
Le coût d'une réalisation partielle du projet est de trois millions de francs !

Est ce que notre petit étang retiendra l'attention face à d'autres sites autrement plus connus en France ,

Mais le projet est bâti et nous attendons une opportunité: La Zone Internationale ?
Le District de Hazelle ?

Au sein du District, on envisage le transfert de la compétence " environnement " . La solution viendra probablement de là .



En attendant, apprécions son charme sauvage, admirons ses canards turbulents, ses cygnes majestueux que l'on découvre derrière les roseaux .

« AIDE-TOI, L'ETAT T'AIDERA ! »

La politique d'aide aux Communes a changé en 1996.

* Les programmes de voiries, eau, assainissement ne sont plus prioritaires pour les subventionnements.

* L'accent est mis sur les programmes « aménagement de l'espace » et « logements ».

* On diminue le taux de subvention aux Communes qui n'augmentent pas le taux des impôts locaux (4 taxes); pour Fontenoy, le taux a baissé de 5%.

* On aide davantage les regroupements de plus de 20 000 habitants; c'est probablement une mesure incitative à la formation des Districts, EPCI, Communautés de Communes ...

La municipalité de Fontenoy a fait le choix suivant:

* Ne pas augmenter les 4 taxes en 1996, considérant que cette augmentation ne lui permettrait pas de faire face aux dépenses nécessaires pour les travaux urgents.

* Accepter l'augmentation de la taxe professionnelle de Kimberley-Sopalin (2% à 2.5%), bien qu'elle entraîne une augmentation de la taxe « intercommunalité »

* Le réajustement de ces taxes induit automatiquement un meilleur subventionnement pour le District.

* Le transfert de compétences importantes au District apporte davantage de confort aux habitants, confort que la Commune à elle seule ne pourrait réaliser.

QUE DEVIENT LA GRANDE SAUSSAIE ?

Le ski nautique, oui!
Le caravanning, non!

En août 1996, après le passage de la DDASS sur la base nautique, le Préfet a demandé la réalisation d'une installation d'épuration des eaux usées pour le 15 mars 1996, faute de quoi le caravanning ne serait plus possible.

Ni le Ski Nautique Club, ni la Commune ne pouvaient faire face, dans un délai aussi court, à un investissement s'élevant à 300 000 F au moins, la Commune ayant d'autres priorités à assumer.

De multiples démarches ont été faites, de nombreuses réunions ont eu lieu avec les différents partenaires concernés: Ski Nautique, Commune, Préfecture, Sous-Préfecture, Parlementaire, Conseiller Général, DDASS, Navigation, Jeunesse et Sports ...

Tous étaient d'accord pour sauver ce qui fait la renommée de Fontenoy: - son plan d'eau exceptionnel !
- son ski nautique !



RESULTAT

Il s'avère que le camping est considéré comme clandestin parce qu'il est situé sur une zone inondable et sur le périmètre de protection du captage des eaux de Fontenoy.

La catastrophe de Vaison-la-Romaine a provoqué une réglementation très sévère sur les installations en zone inondable.

Néanmoins, des solutions transitoires avaient été proposées:

- réduction de la durée de présence des caravanes
- déplacement du lieu de caravaning
- limitation du nombre de caravanes (5 caravanes de gardiennage)

Aucune n'était satisfaisante, d'autant plus, que pour chacune d'elle, un aménagement sanitaire complémentaire était demandé.

Dans un avenir plus ou moins proche, l'aménagement d'un terrain de camping intercommunal (District, Zone Internationale) pourrait être envisagé sur une plateforme près du viaduc, à condition que l'on puisse supprimer le captage des eaux de Sexey-Velaine.

En attendant, la Commune a décidé de prendre des mesures empêchant le caravaning et le camping sauvages, de transformer la base nautique en zone pédestre, de réaliser un projet d'aménagement paysager avec le CAUE.

Le ski nautique sportif restera une attraction à Fontenoy!



Il y a 40 ans !

(23 avril 1956)

